

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 03456 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELAHAK

Date de naissance : 20/06/1956

Adresse : 7, Rue 67 Hay Moulay Abdellah CASABLANCA

Tél. : 069 895 3570 Total des frais engagés : 366,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/01/21

Nom et prénom du malade : Mohamed Allal Ben Abdellah Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : colopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20/01/2021

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/2021	C		NSO 88 X	DR. ACHAK NABIL Médecine Générale Jasmin 1167 Tel. 022 65 137 00 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DIOURI MOHAMED 133, Bd. Iaza Hay Miv. Abdellah Casablanca - Tél: 0522 215 926 Fax: 092003896	2 - 01 - 2021	246.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed ACHAK

OMNIPRATICIEN
Médecine Générale

N° 4, Lissasfa 1 - Km 9 - Route d'El Jadida
(mosquée Al bahraoui) Casablanca
Tél. : 05 22 65 01 37

PHARMACIE AL AYADIA
DIOURI MOHAMED
133, Bd. Taza Hay Mly. Abdellah
Casablanca - Tel: 0522 215 966
INP : 092003896

الدكتور محمد عشاق
الطب العام

4، ليساسفة 1 ، كلم 9 طريق الجديدة
(مسجد البحراوي) الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.65.01.37

Nom.

Age.

Poids.

Casablanca, le

02 / 01 / 21

Moussali Khadij

34.0

1) Osudine
1 cas x 21 jare 8500

29.50

2) carbofor fraîcheur
1 SP x 31, a la bouteille

58.30

3) Megos for 160
1 CP x 3 f

26.50

4). Triforium
1 cas x 31 " gels 8500

49.50

5). Volt forte
1 sach 1; 6000

24.60

Dr. ACHAK Mohamed
Médecine Générale Echographie
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui
Tel.: 022.65.01.37 - CASABLANCA

PPV
34DH00

CARBOSORB®
Transit

Lot : 200419
À consommer de
préférence avant le : 08/2023

PPC : 79,50 DH

LOT : 4036
UT. AV : 10-22
P.P.V : 58 DH 30

TRIBUTINE®

Trimébutine 0,787%

LOT : 1307
UT.AV : 07-21
P.P.V : 24 DH 50

6 118001031016
VOLTFAST® 50 mg

Poudre pour
solution orale

PPV : 49.70 Dhs

